

Ne rien inscrire dans ce cadre SVP. Merci					
Gîte(s)	Nbre de lits	Ménage	Draps	Arrhes	Caution

MAIRIE DE ST BAUDILLE DE LA TOUR

38118 ST BAUDILLE DE LA TOUR

Tél : 04 74 83 86 29 Réservations : 06-73-74-17-13

Fax : 04 74 83 81 06

fermedesdames@gmail.com

www.lafermedesdames.fr

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous proposer la réservation de l'un de nos gîte de le Ferme des Dames. Nous vous remercions de votre confiance, et vous souhaitons un agréable séjour.

LOCATAIRE :

M. Mme. -----

Adresse : -----

CP ----- Commune -----

Tél. ----- Mail : -----

Composition (minimum 4 personnes) : ----- personnes dont ----- adultes*
----- enfants (jusqu'à 10 ans)

Age des enfants :

(Nous vous rappelons que les personnes dépassant la capacité d'accueil totale de nos gîtes ont possibilité de planter une tente sus : 5.00 euros/personne)

Animaux (1,50 € / jour et par animal sous certaines conditions, consulter les CG) : -----

Location des draps (10.00 € en sus) : Oui Non (rayer la mention inutile)

Option ménage en fin de location : (40.00 € en sus par gîte) Oui Non

Dates de séjour :

Du----- (16 heures) au ----- (10 heures)

Montant du séjour : 18 € x ---- (personne(s)) x -----Nuit =

9€ x ---- (enfant(s)) x ----- Nuit =

Taxe de séjour (du 1^{er} mai au 30 septembre) plus de 18 ans : 0,50 x (personnes) x ----- Nuit =

Options choisies = Montant total à régler :

Un versement de 30% est à régler à la réservation.

Le solde, ainsi qu'une caution* de 500,00 euros par gîte seront à régler à la remise des clés.

*La caution sera renvoyée, une semaine après l'état des lieux sortants.

CONDITIONS GENERALES :

Art-1 – Utilisation des lieux :

Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location, et en faire usage conformément à la destination des lieux.

Art 2 – Capacité d'hébergement :

La capacité d'hébergement des gîtes est de 6 ou 8 personnes maximum Si le nombre de locataires dépasse la capacité d'accueil des 42 places répartie dans tous le gîtes, le propriétaire peut autoriser le montage de tentes de camping (5,00 € en sus par personne et par jour.

Art 3 – Durée du séjour :

Le locataire, signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance, sauf accord préalable, se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour. Si le séjour est écourté, le prix de la location reste acquis au propriétaire. Il ne sera procédé à aucun remboursement.

Art 4 – Annulation :

Par le locataire : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au propriétaire :

- a) L'annulation avant l'arrivée sur les lieux : Les règlements déjà versés restent acquis au propriétaire, qui pourra également demander le solde de la location, si l'annulation est demandée moins de 30 jours avant le début du séjour.
- b) Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée sur le contrat, ledit contrat devient nul et le propriétaire peut disposer du ou des gîtes. Les règlements déjà versés restent acquis au propriétaire, et le solde sera demandé.

Par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire les versements effectués, ainsi qu'une compensation égale au montant des règlements déjà versés.

Art 5 –Arrivée :

Le locataire doit se présenter le jour précisé, et à l'heure mentionnée sur le contrat. En cas d'arrivée différée ou tardive, le locataire doit prévenir le propriétaire au moins 24 heures à l'avance.

Art 6- Etat des lieux et ménage:

Un inventaire est établi, en présence du locataire et du propriétaire ou son représentant, à l'arrivée et au départ du (des) gîte(s). Cet inventaire constitue la seule référence en cas de litige concernant l'état des lieux. L'état de propreté du (des) gîte(s) à l'arrivée du locataire devra être constaté dans l'état des lieux. Le nettoyage des locaux est à la charge du locataire pendant la période de location et avant son départ, sauf si l'option ménage de fin de séjour a été demandée (se référer à la fiche ménage ci-jointe). A défaut il sera facturé 40.00 euros de l'heure. **Bien penser à mettre les protections jetables sur les lits.**
En cas de non respect, 10 euros de nettoyage seront déduits de la caution par lit non protégé.

Art 7 – Dépôt de garantie ou caution :

Un dépôt de garanti dont le montant est indiqué sur le présent contrat est demandé par le propriétaire. Il est à verser en même temps que le solde du séjour. Après l'établissement de l'état des lieux de sortie, ce dépôt est restitué dans un délai de 7 jours, par courrier, déduction faite du coût de remise en état des lieux si des dégradations étaient constatées.

Art 8 – Animaux :

Les animaux (excepté les chiens de 1^{ère} catégorie) sont autorisés dans les gîtes sous certaines conditions : Ils doivent être tenus en laisse sur le site, et les déjections devront être **impérativement** ramassées par les propriétaires. En cas de non-respect un montant de 300,00 euros sera prélevé de la caution, afin de nettoyer le site. Une attestation de responsabilité civile sera demandée à l'entrée dans les lieux.

Art 9 – Assurances :

Le locataire est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il est tenu d'être assuré par un contrat d'assurance type villégiature pour ces différents risques.

Fait à -----

Le-----

Signature, précédée de la mention lu et approuvé

LE MENAGE EN QUESTION:

Bienvenue dans votre gîte.

Le propriétaire s'est engagé à vous présenter un hébergement propre. A la fin de votre séjour, vous vous engagez à le rendre aussi propre. Pour cela, vous aurez le choix entre faire le ménage vous-même ou souscrire au forfait ménage.

En quoi cela consiste t'il concrètement ? Voici les réponses à vos questions :

❖ Je ne souhaite pas, ou je n'ai pas le temps de faire le ménage au moment de mon départ :

- ✓ Dans ce cas, nous vous proposons de souscrire le « forfait ménage » auprès du propriétaire (40,00 euros/gîte) dès la réservation ou au cours de votre séjour.
- ✓ Ce forfait vous décharge des grandes tâches ménagères, cependant nous vous demanderons de laissé le gîte bien rangé (vaisselle propre et rangée, poubelles vidées)

❖ Je ne souhaite pas souscrire le forfait ménage :

- ✓ Vous devez bien sûr laver et ranger la vaisselle, vider les poubelles défaire les draps en cas de location, et plier les couvertures.
- ✓ Nous vous demandons de nettoyer les sols, les sanitaires, et les équipements de la cuisine (réfrigérateur, plaques, plan de travail etc...)

❖ Dans tous les cas :

- ✓ Si vous êtes venus avec un animal, pensez à faire une tour sur le site afin de ramasser les déjections qu'il aurait pu laisser.
- ✓ Bien penser à mettre les protections jetables sur les lits. Si ce n'est pas fait, 10 euros de nettoyage seront déduits de la caution par lit non protégé.

A présent, nous vous souhaitons un agréable séjour dans notre commune.

HOUSEHOLD IN QUESTION:

Welcome to your house.

The owner is committed to provide clean accommodation. At the end of your stay, you agree to make it as clean. For this, you have the choice between doing the cleaning yourself or to subscribe to cleaning fee.

What is your practice? Here are answers to your questions:

I do not want, or I do not have time to clean house at the time of my departure:

In this case, we suggest you take the "cleaning fee" from the owner (40,00 euros / gîte) at time of booking or during your stay.

This package will discharge large household chores, but we ask you to leave the house tidy (dishes clean and tidy, bins emptied)

I do not wish to subscribe cleaning fee:

Of course you must wash and store the dishes, empty trash undo sheets for leasing, and fold the covers.

We ask you to clean floors, bathrooms, and kitchen facilities (fridge, stove, work etc ...)

In all cases:

If you came with a pet, consider making a tower on the site to pick up the droppings he could leave.

Remember to put disposable protectors on the beds. If this is not done, cleaning 10 euros will be deducted from the deposit by unprotected bed.

Now, we wish you a pleasant stay in our community.

HAUS IN FRAGE:

Willkommen zu Ihrem Haus.

Der Eigentümer ist verpflichtet, saubere Unterkunft bieten. Am Ende des Aufenthalts, stimmen Sie es so sauber zu machen. Dazu haben Sie die Wahl zwischen Tun die Reinigung selbst oder zu Reinigungsgebühr zu abonnieren.

Was es ist Sie? Hier finden Sie Antworten auf Ihre Fragen:

Ich will nicht, oder ich habe keine Zeit, um in der Zeit meiner Abreise zu reinigen Haus:

In diesem Fall empfehlen wir Ihnen, nehmen Sie die "Reinigungsgebühr" von Eigentümer (40,00 EUR / Herberge) bei der Buchung oder während Ihres Aufenthaltes.

Dieses Paket wird große Hausarbeit abzugeben, aber wir bitten Sie, das Haus sauber zu verlassen (Geschirr sauber und ordentlich, Mülleimer geleert)

Ich möchte nicht zu Reinigungsgebühr zu abonnieren:

Natürlich müssen Sie das Geschirr zu waschen und zu speichern, Papierkorb leeren Undo Blätter für Leasing, und klappen Sie die Abdeckungen.

Wir bitten Sie zu reinigen Böden, Badezimmer und Küche (Kühlschrank, Herd, Arbeit usw. ...)

In allen Fällen:

Wenn Sie mit einem Haustier kam, in Erwägung ziehen, einen Turm auf dem Gelände zu holen die Kot er gehen könnte.

Denken Sie daran, Einweg-Protektoren an den Betten gelegt. Wenn dies nicht geschieht, wird die Reinigung 10 € von der Kautions durch ungeschützten Bett abgezogen.

N
u
n
,